

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérome FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Claude TERON
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 29 septembre 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Brans** : M. Michael PERES
- **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
- **Dampierre** : Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER
- **Evans** : M. François GRESET
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT
- **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE
- **Orchamps** : M. Nicolas JOLY
- **Saligney** : M. Gilbert LAVRY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 29 septembre 2022 à 19h10 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 20h34.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.**

Voté à l'unanimité

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Sébastien HENGY
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 30 juin 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Brans : M. Michael PERES
- Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
- Etrepigny : M. Laurent CHENU
- Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET
- Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- Montplain : M. Luc BEJEAN
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Mutigney : M. Eric DRUOT
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- Ougney : M. Cédric IVANES

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 30 juin 2022 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 21h31.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Sébastien HENGY comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2022.

Voté à l'unanimité

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Michel BENESSIANO
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 14 avril 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Mutigney** : M. Eric DRUOT
- **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD
- **Orchamps** : Mme Lucette NAEGALLEN
- **Ranchot** : M. Gérard ROBERT
- **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER
- **Saligney** : M. Gilbert LAVRY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 14 avril 2022 à 19h00 aux Forges à Fraisans sous la présidence de M. Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h09 et a été levée à 21h18.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Michel BENESSIANO comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 mars 2022.

Voté à l'unanimité

1

2

3

b. *Décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- b. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire : suite à la promotion interne 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

13

3

- supprime le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 16,49h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 21,69h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,69h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,49h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Voté à l'unanimité

- e. *Validation du tableau des effectifs*

Monsieur le Vice-Président, Monsieur Sébastien HENGY, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-Président, présente le tableau des effectifs à l'assemblée. Le Président explique l'augmentation de 3,4 ETP qui est dû au recrutement du chargé de mission développement économique et tourisme et au service enfance jeunesse.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS), s'interroge sur les 3 postes administratifs en cours de recrutement ? Le Président explique que ce n'est pas des créations de postes, mais juste des remplacements de personnes qui ont quitté la Communauté de Communes Jura Nord et pour le poste de responsable assainissement, celui-ci a été créé l'année dernière mais il est très compliqué de recruter.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si avec autant de personnes au sein de la collectivité, il n'est pas nécessaire d'avoir un DGS ? Le Président répond que oui la question se pose.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) explique que les élus ne peuvent pas tout faire et un DGS permettrait de savoir comment « tourne la maison ». Le Président répond que la question se pose, en effet cela pourrait permettre aussi aux responsables, de pouvoir se reposer sur le DGS.

Madame Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) s'interroge sur le poste de secrétaire polyvalente ? Le Président répond que la question sera abordée au prochain Conseil car il y a des communes qui en ont besoin et d'autre non, donc il faudrait discuter avec toutes les communes afin de connaître les besoins de chacune.

A l'unanimité (1 abstention), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

14

4

- APPROUVE le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vote à l'unanimité

3. FINANCES

a. Compte de gestion 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

12001
Soc Dole

Helios

12006 - CC JURA NORD

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION INVESTISSEMENT	SACRÉS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES RÉSULTATS
RÉCÉPES			
Subsides budgétaires versés (a)	1 219 005,29	7 308 708,21	10 627 713,50
Trans de crédits de l'exercice (b)	3 032 358,31	7 407 377,34	10 439 735,65
Mutualisations de l'exercice (c)	29 000,00	877 808,17	906 808,17
Recettes diverses (d = b + c)	3 061 358,31	7 285 185,51	10 346 543,82
DÉPENSES			
Autofinancement budgétaires versés (e)	1 219 005,29	7 308 708,21	10 627 713,50
Mutualisations de l'exercice (f)	1 731 005,67	6 827 534,36	8 558 540,63
Annulations de mandats (g)	141,00	264 578,55	405 619,55
Dépenses diverses (h = f + g)	1 731 146,67	6 291 333,44	8 022 480,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(a - h) Excédent	1 000 000,00	400 000,00	1 400 000,00
(b - d) Déficit			

12001
Soc Dole

Helios

12006 - CC JURA NORD

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRAIEMENT DE RÉGULARISATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissements	-1 219 005,29		1 219 005,29		0
Fonctionnement	1 219 005,29	870 208,00	448 813,02		1 638 026,31
TOTAL I	0	870 208,00	1 667 818,31		1 638 026,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
12006-CC JURA NORD-CC LES FÈRES					
Investissements	110 071,00		-270 000,00		-159 929,00
Fonctionnement	30,00		83 496,00		113 426,00
Services	120 000,00		-186 504,00		-66 504,00
TOTAL II	230 071,00		-192 504,00		-26 433,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
12006-CC JURA NORD-CC LES FÈRES					
Investissements					
Fonctionnement					
Services					
TOTAL III					

15

5

1100 - CC JURA NORD

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT DE RÉGULATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Financement	1 342,36	1 296,00	-46,36		
Soins-Total	40,50	1 296,00	1 336,50		
4900-CC Jura Nord ASSAINISSEMENT					
Investissement	475 801,41		941 702,82		1 417 504,23
Financement	219 494,64		194 245,04		413 740,68
Soins-Total	695 296,05		1 135 947,86		1 831 244,91
4900-CC JURA NORD-OM					
Investissement					
Financement	139 478,75		19 740,46		159 219,21
Soins-Total	139 478,75		19 740,46		159 219,21
TOTAL 01	4 011 981,42	1 296,00	1 840 965,12		5 854 242,54
TOTAL 1 + 01 + 02	1 267 916,15	374 133,84	2 042 209,99		3 344 259,98

b. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4900 – CC Jura Nord ASSAINISSEMENT
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'ÉVALUATION	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCEPES			
Prélèvements budgétaires variés (0)	4 312 284,36	1 130 810,84	5 443 095,20
Taxes de routine (01) (2)	1 362 399,89	1 131 876,74	2 494 276,63
Régularisations de (01) (3)		30 840,01	30 840,01
Ressources autres (2 - 3 - 4)	1 362 399,89	1 040 538,77	2 402 938,66
DÉPENSES			
Amortissements budgétaires variés (5)	4 263 284,36	1 211 331,05	5 474 615,41
Mandat (01) (7)	310 440,30	1 343 824,47	1 654 264,77
Amortissement de mandats (8)		202 230,74	202 230,74
Dépenses autres (3 - 7 - 8)	210 640,30	846 193,70	1 056 834,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(1 - 2) Excédent	949 000,00	199 545,36	1 148 545,36
(5 - 8) Déficit			

16

6

7

4000 - CC Jura Nord ASSAINISSEMENT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE À L'ÉQUILIBRAGE DE L'EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT DE DÉTERMINATION DES RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services					
coactivité abondement					
TOTAL II					
III - Budget des services et coactivité					
coactivité indemnité et coactivité					
CC Jura Nord ASSAINISSEMENT					
Investissement	422 801,41		364 700,00		1 439 332,00
Fonctionnement	219 408,54		214 302,84		402 000,00
Total Total	642 210,00		579 002,84		1 841 332,00
TOTAL I+II	642 210,00		579 002,84		1 841 332,00
TOTAL I + II + III	642 210,00		579 002,84		1 841 332,00

Vote à l'unanimité

c. Compte de gestion 2021 - BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Ordures ménagères » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4010 - CC JURA NORD-OM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Subventions budgétaires versées (0)		1 099 474,75	1 099 474,75
Taxes de routine des (0)		972 940,28	972 940,28
Réductions de (0) (1)		14 400,00	14 400,00
Revenus autres (2 + 3 - 4)		608 024,74	608 024,74
DÉPENSES			
Amortissements budgétaires autres (5)		560 200,00	560 200,00
Membres (0) (6)		1 100 046,25	1 100 046,25
Associations de membres (6)		247 028,94	247 028,94
Dépenses autres (0 - 7 + 8)		610 803,38	610 803,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(0 - 10) Excédent		19 746,44	19 746,44
(0 - 8) Déficit			

17

7

4100 - CC JURA NORD-OM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERTS OU DÉTACHEMENTS DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Dotations					
Fonctionnement					
Investissement					
TOTAL I					
II - Budget des services 3					
activités administratives					
TOTAL II					
III - Budget des services 4					
activités administratives et communales					
CC JURA NORD-OM					
Fonctionnement					
Investissement	110 476,75		10 706,84		121 183,59
Total Total	110 476,75		10 706,84		121 183,59
TOTAL III	110 476,75		10 706,84		121 183,59
TOTAL I + II + III	110 476,75		10 706,84		121 183,59

Vote à l'unanimité

d. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIÈRES A DAMPIÈRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4100 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIÈRES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES DÉPENSES
RÉCETTES			
Produits budgétaires courants (a)	1 067 915,61	604 209,21	1 672 124,82
Taxes de routine (b)	468 513,06	408 006,26	1 117 619,32
Mutualités de tiers (c)		82 130,00	82 130,00
Autres courants (d = a - b - c)	468 513,06	114 072,95	1 029 206,02
DÉPENSES			
Autodépenses budgétaires courantes (e)	1 067 915,61	604 209,21	1 672 124,82
Mutualités tiers (f)	746 625,06	403 365,46	1 229 990,52
Autodépenses de tiers (g)	746 625,06	403 365,46	1 229 990,52
Dépenses autres (h = e - f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
II - à l'excès	219 183,59	11 098,64	230 282,23
III - à débiter			

16

8

4390 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT, EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif					
CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES					
Investissement	110 073,00		-270 361,20		-160 288,20
Fonctionnement	36,42		83 499,24		83 535,66
Relevé Total	110 109,42		-186 861,96		-76 752,54
TOTAL II	110 109,42		-186 861,96		-76 752,54
III - Budget des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	110 109,42		-186 861,96		-76 752,54

Voté à l'unanimité

e. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13400 - CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Produits budgétaires (a)	101 200,00	23 241,54	124 441,54
Taxes de régie (b)	1 200,00	31,00	1 231,00
Subventions de tiers (c)		42,34	42,34
Revenus autres (d = e - f - g)	1 200,00	11,10	1 211,10
DÉPENSES			
Opérations budgétaires (h)	101 200,00	1 000,00	102 200,00
Mandat (i)		21,00	21,00
Annulations de mandats (j)		21,00	21,00
Dépenses autres (k = l - m - n)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(l - h) Excédent	1 200,00		1 200,00
(o - k) Déficit		42,34	42,34

40300 - CC JURA NORD-ZAC LES FERRIERES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT DE RÉGULARISATION DE RÉGULARISATION PAR OPÉRATIONS D'ORDRE MOIN BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services					
exercice ultérieurement					
CC JURA NORD-ZAC LES FERRIERES					
Investissement	113 973,00		-279 364,30		-165 391,30
Fonctionnement	96,62		83 495,81		83 592,43
Base Total	113 107,62		-195 868,49		-82 760,87
TOTAL II	113 107,62		-195 868,49		-82 760,87
III - Budgets des services					
exercice ultérieurement					
et annexes					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	113 107,62		-195 868,49		-82 760,87

Vote à l'unanimité

e. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12400 - CCIN-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Produits budgétaires vendus (a)	101 200,00	12 242,54	113 442,54
Titres de recettes divers (b)	1 200,00	30,00	1 230,00
Abattements de titres (c)		42,34	42,34
Revenus autres (d = b + c)	1 200,00	72,34	1 272,34
DÉPENSES			
Aides (autres budgétaires) (e)	101 200,00	1 200,00	102 400,00
Mandat divers (f)		30,00	30,00
Annulations de mandats (g)		30,00	30,00
Dépenses autres (h = f + g)		60,00	60,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(i = a) Excédent	1 200,00		1 200,00
(k = e) Déficit		42,34	42,34

10

10

13486 - CCIN-PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2019	PART ATTRIBUÉE À L'EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRAVAIL DE DÉTERMINATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Financement					
Financement					
TOTAL I					
II - Budgets des services					
capacité actualisée/					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère social					
à caractère social					
à caractère social					
CCIN-PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES					
Financement	-1 200,00		1 200,00		
Financement	1 242,25	1 200,00	-42,25		
Don-Tout	42,25	1 200,00	1 157,75		
TOTAL III	42,25	1 200,00	1 157,75		
TOTAL I + II + III	42,25	1 200,00	1 157,75		

Vote à l'unanimité

f. Compte administratif 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2021 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
> BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE

	DEPENSES		RECETTES	
	Prévision	Réel 2021	Prévision	Réel 2021
011 - Charges à caractère général	1 207 097,55 €	0,00 €	70 - Produits des services	1 210 228,87 €
012 - Charges de personnel	4 222 287,77 €	0,00 €	72 - Impôts et taxes	4 191 796,89 €
014 - Atténuations de produits	742 389,00 €	0,00 €	73 - Subventions Participations	1 494 522,41 €
015 - Autres charges de gestion courante	607 704,70 €	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	21 132,18 €
016 - Charges financières	71 636,07 €	0,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
017 - Charges exceptionnelles	17 164,48 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
020 - Opérations financières	0,00 €	0,00 €	81 - Autres produits de charges	49 280,23 €
TOTAL I	4 065 958,57 €	0,00 €	TOTAL II	7 286 407,58 €
RÉSULTAT RÉEL 2021				400 449,01 €
RÉPÉRIÉ RÉSULTAT EXERCICE 2020				400 449,01 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021				800 898,02 €

20

11

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

DEPENSES	Budget 2021		Report 2021		RECETTES	Budget 2021		Report 2021	
	Engagée	Reste à valoir	Engagée	Reste à valoir		Engagée	Reste à valoir	Engagée	Reste à valoir
Plan Opérationnel									
01 - Subventions d'investissement	1 143,00 €				01 - Dotations, fonds divers et réserves	1 399 417,39 €		1 319 473,60 €	
04 - Travaux et études architecturales	242 297,01 €								
04 - Travaux architecturaux	180 903,01 €		117 892,49 €		12 - Subventions d'investissement	441 486,42 €		414 536,83 €	
04 - Subventions d'équipement matériel	240 284,01 €		43 205,11 €		14 - Recettes d'ordre matériel	2 20 000,00 €		0,00 €	
04 - Travaux architecturaux	240 284,01 €		90 384,30 €						
04 - Travaux architecturaux	0,00 €		1 066,00 €		15 - Immobilisation en cours				
04 - Participation et travaux effectués	0,00 €								
04 - Autres immobilisations non financières	0,00 €				21 - Autres immobilisations financières				
04 - Travaux de voirie - CITE TAPCY	0,00 €		41 429,30 €		416204 - Valeur ajoutée CITE TAPCY	11 679,05 €		11 629,88 €	
Plan Opérationnel									
04 - Plan de voirie - CITE TAPCY	101 040,00 €		0,00 €						
04 - Plan de voirie - CITE TAPCY	2 328,00 €		1 184,00 €						
04 - Plan de voirie - CITE TAPCY	21 180,00 €		0,00 €						
04 - Plan de voirie - CITE TAPCY	0,00 €		10 678,00 €						
04 - Plan de voirie - CITE TAPCY	0,00 €		2 151,11 €						
04 - Plan de voirie - CITE TAPCY	202,00 €		234,00 €						
04 - Plan de voirie - CITE TAPCY	4 333,00 €		6 120,00 €						
04 - Plan de voirie - CITE TAPCY	10 100,00 €		0,00 €		04 - Opérations d'ordre	147 000,00 €			
04 - Plan de voirie - CITE TAPCY	500 000,00 €		0,00 €		04 - Opérations d'ordre	500 000,00 €			
TOTAL	1 708 884,02 €		327 677,41 €		TOTAL	2 061 139,91 €		487 403,68 €	

SOLEIL DIRECTION 2021 1 300 843,84 €
EXPENSES SOULEVÉES DIRECTION 2021 1 300 843,84 €
SOLEIL DES REVENUS A REALISER 2021 807 000,00 €
REMOUNDEMENT DE FINANCEMENT 2021 207 476,30 €

Voté à l'unanimité

g. Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Assainissement », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

SECTION AMALGAMATION

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES	Budget 2021		Report 2021		RECETTES	Budget 2021		Report 2021	
	Engagée	Reste à valoir	Engagée	Reste à valoir		Engagée	Reste à valoir	Engagée	Reste à valoir
Plan Opérationnel									
01 - Charges à caractère général	110 900,11 €				10 - Vente et production des services	960 544,77 €			
01 - Charges de personnel	830 800,00 €				14 - Subvention d'équipement	1 000,00 €			
01 - Amortissement de produits	29 481,00 €				15 - Autres produits de gestion courante	2 940,44 €			
01 - Autres charges de gestion courante	0,00 €				16 - Produits financiers	0,00 €			
04 - Charges financières	11 182,87 €				19 - Produits exceptionnels	4 330,50 €			
04 - Charges exceptionnelles	4 910,44 €								
04 - Opérations d'ordre	127 000,00 €				20 - Opérations d'ordre	80 110,44 €			
TOTAL	1 163 254,42 €		0,00 €		TOTAL	1 048 936,15 €		0,00 €	

RESULTAT RESULTE 2021 (Total + Total R) 204 345,06 €
RESULTE RESULTAT 2021 215 408,06 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021 461 953,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHARGES ET OPERATIONS					
	DEPENSES		RECETTES		
	Revisé	2021	Revisé	2021	
14 - Equipement et autres immobilisations	201 800,14 €		15 - Subventions de fonctionnement	322 812,00 €	202 017,17 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €		20 - Dépenses	1 000 000,00 €	800 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 456 791,6	131,34 €	21 - Immobilisations incorp.		
22 - Immobilisations en cours	48 040,70 €	2 120,46 €	22 - Immobilisations en cours		
TOTAL	2 606 632,44 €	2 251,80 €	TOTAL	1 322 612,00 €	1 002 017,17 €

SOLDE D'EXECUTION 2021 364 190,56 €
 SOLDE DES DEDUCTIONS 2020 473 803,40 € 1 000 000,00 €
 SOLDE DES RECETTES A REALISER 2021 37 986,64 €

REQUERREMENT DE FINANCEMENT 2021 1 000 000,00 €

Vote à l'unanimité

h. Compte administratif 2021 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.
 Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2021 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHARGES					
	DEPENSES		RECETTES		
	Revisé	2021	Revisé	2021	
01 - Charges courantes affectées	14 219,40 €		16 - Taxes et produits de services	402 120,00 €	
02 - Charges de personnel	1 300,00 €		17 - Subventions d'équipement		17 441,70 €
03 - Charges financières			18 - Produits exceptionnels		
04 - Charges exceptionnelles			19 - Produits de gestion	144 000,00 €	
05 - Charges de fonctionnement	400 000,00 €		20 - Produits de gestion	1 100 000,00 €	
06 - Charges de capital	0,00 €		21 - Produits de gestion	347 100,00 €	0,00 €
TOTAL	414 219,40 €	0,00 €	TOTAL B	1 893 220,00 €	1 848,70 €

RESULTAT BUDGET 2021 (TOTAL A + TOTAL B) 147 960,60 €
 RESULTAT BUDGET 2020 0,00 €
 RESULTAT DE FINANCEMENT TOTAL 2021 147 960,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHARGES ET OPERATIONS					
	DEPENSES		RECETTES		
	Revisé	2021	Revisé	2021	
14 - Equipement et autres immobilisations	400 000,00 €		15 - Subventions de fonctionnement		
20 - Immobilisations incorporelles			20 - Dépenses		
21 - Immobilisations corporelles			21 - Immobilisations incorp.		
22 - Immobilisations en cours			22 - Immobilisations en cours		
TOTAL	400 000,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €	0,00 €

SOLDE D'EXECUTION 2021 279 020,60 €
 SOLDE DES DEDUCTIONS 2020 120 070,00 €
 SOLDE DES RECETTES A REALISER 2021 0,00 €

REQUERREMENT DE FINANCEMENT 2021 100 000,00 €

Vote à l'unanimité

22

i. Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2021 du Budget Annexe « Ordures ménagères », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

» BUDGET ORDURES MENAGÈRES

BUDGET		SECTION DÉVELOPPEMENT - CHAPITRE		RECETTES	
	Exercice	Budget 2021	Budget 2022	Exercice	Budget 2021
EXPENSES					
011 Charges à caractère général	400 213 914	400 213 914	400 213 914	011 Recettes de fonctionnement	400 213 914
012 Charges de personnel	10 380 214	10 380 214	10 380 214	012 Recettes de développement	
013 Charges de gestion courante	6 000	6 000	6 000		
014 Charges financières					
015 Charges exceptionnelles	11 111 914	11 111 914	11 111 914		
016 Charges de provision					
TOTALS	527 706 042	527 706 042	527 706 042	TOTALS	400 213 914

RECAPITULATIF REALISÉ DES CHARGES FINANCIÈRES 2021
 REPRISE BUDGET 2021
 RECAPITULATIF DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021

BUDGET		SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRE ET OPÉRATIONS		RECETTES	
	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2021	Budget 2021	Budget 2022
EXPENSES					
011 Investissements d'équipement			011 Subventions d'investissement		
012 Travaux d'entretien, d'entretien			012 Subventions de fonctionnement		
013 Travaux d'entretien, d'entretien			013 Subventions de développement		
014 Travaux d'entretien, d'entretien			014 Subventions de développement		
015 Travaux d'entretien, d'entretien			015 Subventions de développement		
016 Travaux d'entretien, d'entretien			016 Subventions de développement		
017 Travaux d'entretien, d'entretien			017 Subventions de développement		
018 Travaux d'entretien, d'entretien			018 Subventions de développement		
019 Travaux d'entretien, d'entretien			019 Subventions de développement		
020 Travaux d'entretien, d'entretien			020 Subventions de développement		
021 Travaux d'entretien, d'entretien			021 Subventions de développement		
022 Travaux d'entretien, d'entretien			022 Subventions de développement		
023 Travaux d'entretien, d'entretien			023 Subventions de développement		
024 Travaux d'entretien, d'entretien			024 Subventions de développement		
025 Travaux d'entretien, d'entretien			025 Subventions de développement		
026 Travaux d'entretien, d'entretien			026 Subventions de développement		
027 Travaux d'entretien, d'entretien			027 Subventions de développement		
028 Travaux d'entretien, d'entretien			028 Subventions de développement		
029 Travaux d'entretien, d'entretien			029 Subventions de développement		
030 Travaux d'entretien, d'entretien			030 Subventions de développement		
TOTALS	0	0	TOTALS	0	0

RECAPITULATIF REALISÉ DES CHARGES FINANCIÈRES 2021
 REPRISE BUDGET DÉVELOPPEMENT 2021
 RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS 2021

Voté à l'unanimité

j. Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2021 du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

> BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat CA 2021		
Fonctionnement :	412 803,88 €	2 051 355,88 €
Investissement :	1 638 552,00 €	
Solde des RAR / INV :	22 296,44 €	
Proposition Inscription / BP 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
INVESTISSEMENT : 001R	1 638 552,00 €	
INVESTISSEMENT : 1068R	- €	
FONCTIONNEMENT : 002R	412 803,88 €	

Un montant de 32 424,53 € sera retravaillé en budget SPANC

Voté à l'unanimité

m. Affectation des résultats 2021 - BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Ordures ménagères » comme suit :

> BUDGET ORDURES MENAGERES

Résultat CA 2021		
Fonctionnement :	179 428,19 €	179 428,19 €
Investissement :	0,00 €	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
Proposition Inscription / BP 2022		
FONCTIONNEMENT : 002R	179 428,19 €	

Voté à l'unanimité

n. Affectation des résultats 2021 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :

23

16

17

➤ **BUDGET ZAC LES FERRIERES A DAMPIERRE (rectif)**

Résultat CA 2021		
Fonctionnement :	83 581.50 €	-02 445.00 €
Investissement :	-146 026.50 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition Inscription / BP 2022		
INVESTISSEMENT : 001D	146 026.50 €	
INVESTISSEMENT : 1068R	83 581.50 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €	

Voté à l'unanimité

o. *Affectation des résultats 2021 – BUDGET ANNEXE « Panneaux Photovoltaïques »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » comme suit :

➤ **BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Résultat CA 2021		
Fonctionnement :	0.00 €	0.00 €
Investissement :	0.00 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition Inscription / BP 2022		
INVESTISSEMENT : 001D	0.00 €	
INVESTISSEMENT : 1068R	0.00 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €	

Voté à l'unanimité

p. *Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de voter l'AP/CP suivante :

AP 2021- ass7 / Opération budgétaire n°19			
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024
945 139.64 €	53 539.64 €	517 800.00 €	373 800.00 €

26

17

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre de l'opération « Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney » ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- q. Modification n° 3 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : Raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP à Ranchoy

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si les travaux vont durer jusqu'en 2024 ? Le Président répond que oui et Monsieur Michel GANET demande si on va payer l'entreprise jusqu'à 2024. Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, répond que le contrôle de chantier peut être jusqu'à 3 mois après la fin des travaux.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2019 - 2021 / Opération budgétaire n°12				
Raccordement effluents Fraisans/Ranchoy				
Dépenses HT				
Modificatif au 01/01/2022				
Montant AP HT au 01/01/2022	Réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
4 395 259,73 €	92 207,06 €	1 783 201,34 €	1 585 448,75 €	934 402,58 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- r. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Création d'une gendarmerie à Dampierre

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

27

18

APCP Modificatif n°1					
AP 2021-02 /Opération budgétaire n°36					
Construction d'une Gendarmerie à Dampierre					
Dépenses					
Montant prev au 01/01/2022	Montant réalisé au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3 982 363.45 €	4 800.00 €	286 470.00 €	1 195 600.00 €	1 781 700.00 €	713 793.45 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2022 ;

Voté à l'unanimité

5. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune d'Orchamps »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021- ass2 /Opération budgétaire n°14			
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Orchamps »			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023
2 534 575.24 €	55 604.95 €	1 960 528.06 €	518 442.23 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

18

19

20

- t. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune de Vitreux »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-2024 / Opération budgétaire n°16		
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Vitreux »		
<i>Dépenses HT</i>		
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022
1 182 394,20 €	19 633,00 €	1 162 761,20 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- u. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-2024 / Opération budgétaire n°20				
Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot				
<i>Dépenses HT</i>				
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
940 609,60 €	54 371,99 €	76 237,61 €	10 000,00 €	800 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;

29

20

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Vote à l'unanimité

- v. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si le chiffre de 2021 correspond à des études. Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, répond que tant que les études ne sont pas terminées les chiffres peuvent encore évoluer.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021- ass5 /Opération budgétaire n°18			
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023
444 458.70 €	90 250.00 €	74 208.70 €	280 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Vote à l'unanimité

- w. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : GEMAPI – LA VEZE

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-05 /Opération budgétaire n°37									
GEMAPI - LA VEZE									
Dépenses									
Montant prev au 01/01/2021	Montant réalisé au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
780 363.74 €	2 427.78 €	13 915.00 €	77 880.00 €	74 200.00 €	389 250.00 €	78 700.00 €	81 000.00 €	63 400.00 €	

18

21

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- x. *Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, explique qu'il n'y a pas forcément d'augmentation de tarifs mais un prestataire a alerté sur ce sujet, mais au préalable, il faut avoir toutes les autorisations de routes et après la CCJN abordera la question au prestataire sur le maintien des prix.

Il est proposé de voter l'AP/CP suivante :

AP 2021-ass6 /Opération budgétaire n°19		
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey la ville et de Montmirey le Château		
Dépenses HT		
Montant AP HT au 01/01/2022	CP 2022	CP 2023
480 372.97 €	80 372.97 €	400 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre de l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château » ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- y. *Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales au titre de l'exercice 2022 comme suit :

31

22

RESSOURCES FISCALES	Produit fiscal de référence 2021	Taux de référence 2021	Proposition de variation	Taux de référence 2022	Base d'imposition prévisionnelle 2022	Produits 2022 attendus
Foncier bâti	1 081 769 €	11,80%	0%	11,80%	9 618 000	1 129 583 €
Foncier sans bâti	168 666 €	23,00%	0%	23,00%	773 400	174 509 €
Produit fiscal Foncier	1 250 435 €					1 304 092 €
RESSOURCES FISCALES	Produit fiscal de référence 2021	Taux de référence 2021	Proposition de variation	Taux de référence 2022	Base d'imposition prévisionnelle 2022	Produits 2022 attendus
CTU	450 184 €	29,34%		29,34%	1 612 000	474 537 €
TOTAL	1 706 619 €					1 778 629 €

Voté à l'unanimité

z. Fixation du produit de la taxe GEMAPI de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE) demande si la taxe GEMAPI apparaîtra sur la feuille d'impôt, si c'est le cas, il faudra prévoir un point avec les habitants car ils risquent de se plaindre. Le Président est d'accord pour que des points d'informations aient lieu.

Le Président précise que s'il y a le moindre souci, il ne faut pas hésiter à demander au SMAMBVO qu'il puisse constater le problème afin de se protéger.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si cette taxe GEMAPI sera votée tous les ans ? Le Président répond que OUI.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 comme suit :

TAXE GEMAPI		
DEPENSES BP2022	FONCTIONNEMENT	77 616,00 €
	INVESTISSEMENT	24 134,00 €
	TOTAL DEPENSES	101 750,00 €
RECETTES BP2022	FONCTIONNEMENT	178,00 €
	INVESTISSEMENT	378,00 €
	TOTAL RECETTES	556,00 €
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI 2022		101 194,00 €

- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- précise que le produit de la taxe GEMAPI sera inscrit au budget principal de la Communauté de Communes Jura Nord, au chapitre 73, article 7346 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Voté à l'unanimité

32

23

aa. Attributions des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Un élu demande si une subvention a été prévue pour l'Association Chez Antoine et Martin ? Monsieur Cédric NOUET, Responsable culture et associations, explique que l'on vient seulement de recevoir le dossier de demande de subvention, une deuxième commission est prévue à la rentrée pour les dossiers tardifs.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme selon les conditions ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier et engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement du dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

bb. Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses risquant d'être compromises sur le Budget Annexe « Ordures ménagères »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses pour la somme de 102 300 € pour l'exercice 2022 dont le détail est le suivant :

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES BP2022

Base de calcul	Année de référence	Montant	Taux de dépréciation	Montant provision
restes à recouvrer au 04/02/2022	2017	1 128.27 €	100%	1 100.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2018	5 570.22 €	100%	5 600.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2019	33 984.01 €	100%	33 000.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2020	51 348.70 €	50%	25 700.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2021	150 835.89 €	15%	22 600.00 €
Budget	2022	950 000.00 €	1.5%	14 300.00 €
Total				102 300.00 €

- DÉCIDE d'inscrire au Budget Annexe « Ordures ménagères » de l'exercice 2022 les crédits nécessaires à la comptabilisation de cette provision.

Voté à l'unanimité

cc. Adoption du Budget Principal de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

33

24

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande l'explication en ce qui concerne la maintenance SIDEIC ? Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, explique que c'est un montant qui n'a pas été rattaché en 2021. Madame Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS) demande à quel correspond le montant d'augmentation du CIA ? Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, explique que cette mesure avait été décidée en fin d'année 2021. Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, explique que les logiciels ne sont plus acquis. Maintenant, l'achat concerne un droit d'accès. Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si ce montant apparaîtra tous les ans et demande quels sont les logiciels concernés ? Madame Nathalie DA COSTA répond que les logiciels sont Gestions Patrimoine, Berger Levraut ! Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) précise qu'on les avait déjà et Madame Nathalie DA COSTA répond que oui mais qu'il s'agit d'une nouvelle réglementation.

A la majorité (1 CONTRE / 1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget principal de l'exercice 2022 comme ci-après.

» BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHARGES		SECTION DE FONCTIONNEMENT - REVENUS	
Désignation	BP 2021	Désignation	BP 2022
011 - Charges à caractère général	3 248 210,00	012 - Revenu de fonctionnement inscrit au budget	1 074 000,00
012 - Charges de personnel et liés sociaux	4 414 343,00	013 - Attribution de charges	100 000,00
014 - Amortissements de matériel	309 800,00	014 - Opérations d'aide de transfert sans contrepartie	31 488,00
021 - Dépenses financières (fonctionnement)	4 570,44	015 - Produits des services, de location et ventes directes	1 247 420,00
022 - Versement à la section d'amortissement	2 071 394,75	016 - Revenu de terrain	4 345 510,00
023 - Opérations d'aide de transfert sans contrepartie	225 400,00	017 - Revenus, rémunérations et participations	1 000 210,00
03 - Autres charges de gestion courante	745 071,00	018 - Autres produits de gestion courante	22 630,00
04 - Charges financières	30 477,00	019 - Produits financiers	0,00
07 - Charges exceptionnelles	4 140,00	021 - Produits exceptionnels	14 000,00
TOTAL	8 007 348,00	TOTAL	8 567 248,00

SECTION DEVEUEMENT - CHARGES ET OPERATIONS		SECTION DEVEUEMENT - REVENUS	
Désignation	BP 2021	Désignation	BP 2022
001 - Salaires d'entretien de la section d'amortissement inscrit	3 248 210,00	001 - Salaires d'entretien de la section d'amortissement inscrit	3 248 210,00
002 - Charges de personnel (fonctionnement)	4 414 343,00	002 - Versement à la section de fonctionnement	2 071 394,75
003 - Opérations d'aide de transfert sans contrepartie	225 400,00	003 - Produits des services	1 247 420,00
004 - Amortissements de matériel	309 800,00	004 - Opérations d'aide de transfert sans contrepartie	31 488,00
005 - Dépenses financières (fonctionnement)	4 570,44	005 - Opérations financières	140 000,00
006 - Versement à la section d'amortissement	2 071 394,75	006 - Revenus, rémunérations et participations	1 000 210,00
007 - Opérations d'aide de transfert sans contrepartie	225 400,00	007 - Autres produits de gestion courante	22 630,00
008 - Autres charges de gestion courante	745 071,00	008 - Produits financiers	0,00
009 - Charges financières	30 477,00	009 - Produits exceptionnels	14 000,00
010 - Charges exceptionnelles	4 140,00		
TOTAL	8 007 348,00	TOTAL	8 567 248,00

Vote à la majorité

dd. Adoption du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

► BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		RÉCÉPES	
		Dépenses		Dépenses	
		BP 2021	BAR 2021	BP 2022	BAR 2022
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	53 313,00	6002 - Recours de financement reporté (excédent ou déficit)		612 840,31
	012 - Charges de personnel et RAR salariés	49 314,00	0012 - Amortissements de charges		0,00
	014 - Amortissements de matériels	41 401,00	0042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		107 132,48
	022 - Dépenses exceptionnelles (investissement)	15 793,70	00 - Ventes de produits biologiques, produits de services		509 148,00
	023 - Virement à la section d'investissement	319 011,00	04 - Intérêts et charges financières		0,00
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	216 710,00	05 - Autres produits de gestion courante		0,00
	05 - Autres charges de gestion courante	8 000,00	06 - Produits financiers		1,00
06 - Charges exceptionnelles	0,00	07 - Produits exceptionnels		8,00	
07 - Charges exceptionnelles	47 424,50				
TOTAL		1 627 151,24		TOTAL	8 007 881,24

		SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS		RÉCÉPES	
		Dépenses		Dépenses	
		BP 2021	BAR 2021	BP 2022	BAR 2022
INVESTISSEMENT	001 - Ventes d'actifs de la section d'investissement reporté			001 - Ventes d'actifs de la section d'investissement reporté	1 638 192,00
	002 - Dépenses exceptionnelles (investissement)	13 000,00		002 - Virement de la section de fonctionnement	339 000,00
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 144,44		003 - Amortissements de charges	0,00
	041 - Opérations d'investissement			004 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	216 710,00
	042 - Opérations d'investissement			005 - Charges financières	0,00
	04 - Intérêts et charges financières	207 002,30		06 - Produits financiers	0,00
	05 - Amortissements exceptionnels	3 000,00		07 - Produits exceptionnels	0,00
	06 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		08 - Produits exceptionnels	0,00
	07 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		09 - Produits exceptionnels	0,00
	08 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		10 - Produits exceptionnels	0,00
	09 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		11 - Produits exceptionnels	0,00
	10 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		12 - Produits exceptionnels	0,00
	11 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		13 - Produits exceptionnels	0,00
	12 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		14 - Produits exceptionnels	0,00
	13 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		15 - Produits exceptionnels	0,00
	14 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		16 - Produits exceptionnels	0,00
	15 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		17 - Produits exceptionnels	0,00
	16 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		18 - Produits exceptionnels	0,00
	17 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		19 - Produits exceptionnels	0,00
	18 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		20 - Produits exceptionnels	0,00
19 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		21 - Produits exceptionnels	0,00	
20 - Amortissements exceptionnels	10 000,00		22 - Produits exceptionnels	0,00	
TOTAL		5 207 633,00	60 100,00	TOTAL	3 204 192,00

TOTAL BP 2022 (BAR 2022) 8 227 264,14 TOTAL BP 2021 (BAR 2021) 8 227 264,14

Voté à la majorité

ex. Adoption du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

► BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		RÉCÉPES	
		Dépenses		Dépenses	
		BP 2021	BAR 2021	BP 2022	BAR 2022
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	33 700,00	002 - Recours de financement reporté (excédent ou déficit)		0,00
	012 - Charges de personnel et RAR salariés	44 214,00	0012 - Amortissements de charges		0,00
	014 - Amortissements de matériels	3 000,00	0042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		47 700,00
	022 - Dépenses exceptionnelles (investissement)	0,00	04 - Intérêts et charges financières		0,00
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	05 - Autres produits de gestion courante		0,00
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100,00	06 - Produits financiers		0,00
	05 - Autres charges de gestion courante	0,00	07 - Produits exceptionnels		21 424,50
06 - Charges exceptionnelles	0,00				
07 - Charges exceptionnelles	0,00				
TOTAL		80 914,00		TOTAL	69 124,50

35

26

SECTION D'ENVIRONNEMENT - CHARGES ET OPERATIONS						
Dépense	DEPENSES		RECETTES		BP 2021	MAR 2021
	BP 2022	MAR 2022	Dépense	BP 2021		
001 - Salles d'audience de la section d'environnement	6 304		001 - Salles d'audience de la section d'environnement	6 304		
010 - Salaires (personnel) (encombrant)	6 304		011 - Salaires de la section d'environnement	6 304		
020 - Opération d'achat de matériel autre véhicule	6 304		021 - Matériel de la section d'environnement	6 304		
031 - Opération d'entretien	6 304		040 - Opération d'achat de matériel autre véhicule	276 014		
041 - Subvention d'investissement	6 304		041 - Subvention participative	6 304		
05 - Equipement et autres matériels	6 304		05 - Equipement, biens divers et services	6 304		
06 - Travaux d'entretien	6 304		06 - Subvention d'investissement	6 304		
07 - Informations d'équipement matériel	6 304		07 - Equipement et autres matériels	6 304		
08 - Travaux d'entretien	6 304		08 - Equipement et autres matériels	6 304		
09 - Participations et cotisations relatives à l'investissement	6 304					
TOTAL	216 014	6 304	TOTAL	216 014	6 304	
TOTAL BP 2022 (MAR 2021)		216 014	TOTAL BP 2021 (MAR 2021)		6 304	

Vote à l'unanimité

ff. Adoption du Budget Annexe « ORURES MENAGERES » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Ordures Ménagères » de l'exercice 2022 comme ci-après.

» BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHARGES						
Dépense	DEPENSES		RECETTES		BP 2021	MAR 2021
	BP 2022	MAR 2022	Dépense	BP 2021		
011 - Charges à caractère général	616 755,00		01 - Ventes "grosses" de services, marchandises	616 755,00		
012 - Charges de personnel (hors salaires)	38 000,00					
02 - Autres charges de matériel courant	10 000,00					
03 - Charges exceptionnelles	1 000,00					
04 - Charges exceptionnelles	13 000,00					
05 - Subvention aux établissements, départements et provinces	10 000,00					
06 - Subvention (partenariat) investissement	218 119,00		00 - Matériel de fonctionnement courant (matériel en dépôt)	176 428,19		
TOTAL	1 085 784,00		TOTAL	1 129 428,19		

SECTION D'ENVIRONNEMENT - CHARGES ET OPERATIONS						
Dépense	DEPENSES		RECETTES		BP 2021	MAR 2021
	BP 2022	MAR 2022	Dépense	BP 2021		
01 - Travaux d'entretien	6 304		01 - Salles d'audience de la section d'environnement	6 304		
02 - Travaux d'entretien	6 304		02 - Opération d'achat de matériel autre véhicule	6 304		
03 - Travaux d'entretien	6 304		03 - Equipement, biens divers et services	6 304		
04 - Informations d'équipement matériel	6 304		04 - Subvention d'investissement	6 304		
TOTAL	6 304	6 304	TOTAL	6 304		
TOTAL BP 2022 (MAR 2021)		6 304	TOTAL BP 2021 (MAR 2021)		6 304	

Vote à l'unanimité

gg. Adoption du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022 comme ci-après.

► BUDGET ZAC LES PERRIÈRES À DAMPIÈRE (suite)

EXPLÉCATION	SECTION DÉPENSES - CHAPITRES		SECTION RECETTES	
	Dépendances	BP 2022	Dépendances	BP 2022
011 - Charges à caractère général		1 270 861,70	011 - Vente produit de services communaux	50 320,00
012 - Charges financières		0,00	012 - Produits communaux	
013 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		143 528,50	013 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 500,00
014 - Opérations d'ordre interne section fonctionnement		0,00	014 - Opérations d'ordre interne section fonctionnement	
020 - Versement à la section d'investissement		110 000,00	020 - Versement à la section d'investissement	0,00
021 - Versement d'exploitations auprès des communes adhérentes		0,00	021 - Versement d'exploitations auprès des communes adhérentes	0,00
TOTAL		404 280,11 €	TOTAL	404 280,11 €

EXPLÉCATION	SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS			
	DÉPENSES	BP 2022	PAR 2021	RECETTES
01 - Engagements de nature courante			0,00	011 - Vente Production de la section des travaux en régie
02 - Immobilisations incorporelles			0,00	021 - Versement de la section de fonctionnement
03 - Immobilisations corporelles			0,00	031 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	04 - Dotations, fonds divers et réserves
041 - Subv. Production de la section d'investissement auprès			0,00	05 - Immobilisations d'investissement
TOTAL			0,00 €	TOTAL
TOTAL BP 2022 (PAR 2021)		404 280,11 €	TOTAL BP 2021 (PAR 2021)	404 280,11 €

Vote à l'unanimité

hh. Adoption du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022.

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022 comme ci-après.

► BUDGET ZAC LES PERRIÈRES À DAMPIÈRE (suite)

EXPLÉCATION	SECTION DÉPENSES - CHAPITRES		SECTION RECETTES	
	Dépendances	BP 2022	Dépendances	BP 2022
011 - Charges à caractère général		1 270 861,70	011 - Vente produit de services communaux	50 320,00
012 - Charges financières		0,00	012 - Produits communaux	
013 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		143 528,50	013 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 500,00
014 - Opérations d'ordre interne section fonctionnement		0,00	014 - Opérations d'ordre interne section fonctionnement	
020 - Versement à la section d'investissement		110 000,00	020 - Versement à la section d'investissement	0,00
021 - Versement d'exploitations auprès des communes adhérentes		0,00	021 - Versement d'exploitations auprès des communes adhérentes	0,00
TOTAL		404 280,11 €	TOTAL	404 280,11 €

EXPLÉCATION	SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS			
	DÉPENSES	BP 2022	PAR 2021	RECETTES
01 - Engagements de nature courante			0,00	011 - Vente Production de la section des travaux en régie
02 - Immobilisations incorporelles			0,00	021 - Versement de la section de fonctionnement
03 - Immobilisations corporelles			0,00	031 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	04 - Dotations, fonds divers et réserves
041 - Subv. Production de la section d'investissement auprès			0,00	05 - Immobilisations d'investissement
TOTAL			0,00 €	TOTAL
TOTAL BP 2022 (PAR 2021)		404 280,11 €	TOTAL BP 2021 (PAR 2021)	404 280,11 €

Vote à l'unanimité

ii. Convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Agence de Développement et de promotion du Nord-Jura pour l'année 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président précise que l'on va leur demander de venir faire une présentation sur leur bilan d'activité.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec l'Agence de Développement et de promotion du Nord Jura (MISSION LOCALE) pour l'année 2022 ;

37

28

- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

jj. *Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Ecole de Musique et de danse Associative Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

kk. *Admissions en non-valeur/Créances éteintes – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il va falloir prévoir une provision pour les créances qui ne sont pas respectées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent quarante-huit euros et soixante-cinq centimes (148,65 €).

Voté à l'unanimité

ll. *Admissions en non-valeur/Créances éteintes – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent vingt et un euros et huit centimes (121,08 €).

Voté à l'unanimité

4. GEMAPI

- a. *Appel à projets ABC 2020 – Convention « Atlas biodiversité » – Modification de la délibération n° DCC2020_12_192*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

38

29

	CLE C 50% surface/ 50% population	CLE C
CAP Val de Saône	22,5%	3 716,78 €
Jura Nord	18,8%	2 775,18 €
Val de Gray	60,7%	10 027,03 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette modification de montant de reste à charge.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

a. Adoption du règlement de service de l'assainissement collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président invite toutes les communes à avoir ce document en mairie pour que les riverains puissent le consulter. Dans ce document, on y a toutes les informations nécessaires concernant l'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le règlement de service de l'assainissement collectif.

Ce règlement de service de l'assainissement collectif sera applicable dès le vote et se substituera à celui existant qui sera abrogé.

Voté à l'unanimité

b. Convention de droit de passage avec un privé relative aux travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps

Le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention de droit de passage avec un privé dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange : acquisition de la parcelle n° 177 appartenant à la commune de Louvatange à l'euro symbolique et signature de l'acte

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

29

30

- décide d'acquérir la parcelle n° 177 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 24 a 14c a pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° 177 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune de Louvatange s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- d. *Convention de mandat avec la commune de Ranchot relative à la réalisation de l'opération « Aménagement et sécurisation du chemin de la carrière » sur le fondement des dispositions de l'article 2422-12 du Code de la commande publique*

Le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, explique que l'idée de faire une convention afin de pouvoir gagner du temps en attendant le transfert de compétences pour gagner du temps.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la mise en place d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- DESIGNER la Communauté de Communes Jura Nord comme maîtrise d'ouvrage unique ;
- APPROUVE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de cette opération ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe « Assainissement Collectif ».

Voté à l'unanimité

6. ECONOMIE / TOURISME

- a. *Convention de partenariat 2020-2024 pour améliorer l'accueil du public en Forêt de Chaux*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Bruno TSCHANTRI, explique que la seule question est celle de l'entretien ?

Le Président explique que les échanges avec l'ONF ont été un peu longs, on ne peut pas tout financer concernant la forêt de Chaux.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de partenariat 2022-2026 pour améliorer l'accueil du public en forêt de Chaux ainsi que les 6 fiches « action » qui lui sont jointes ;

40

31

- **APPROUVE** les termes de ladite convention et desdites fiches « action » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Convention de mise à disposition de structures modulaires au profit de la brigade de gendarmerie d'Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président propose un loyer de 200 € par mois pour la location des structures modulaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention avec la Région de gendarmerie de Bourgogne Franche-Comté ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE

- Convention d'habilitation informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Delphine BARBERET précise qu'il s'agit d'un portail permettant aux parents de voir les places disponibles en crèche.

Le Président précise que Vendredi 15 avril a lieu la commission dérogations scolaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention d'habilitation informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel GANET demande quand aura lieu la CDPNAF, Monsieur Bruno TSCHANTRE

41

32

répond que pour l'instant on ne se sait pas, Monsieur Michel GANET précise qu'il y a un riverain de Pagney qui souhaiterait leur écrire et Monsieur Bruno TSCHANTRE répond qu'il peut le faire. Le Président précise que la réunion publique PLU, c'est très bien passée.

Séance levée à 21h18.

M. Michel BENESSIANO
Commune de SERMANGE



Le Président,
Gérome FASSET



42

33

b. *Décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Question de Monsieur Michel GANET : Pourquoi installer des détecteurs de CO2 ?

Réponse de Monsieur le Président : C'est la loi et ce sont les directives relatives au COVID.

Question de Monsieur Philippe SMAGGHE : Qui sera formé sur les éléments photovoltaïques ?

Réponse de Monsieur le Président : Monsieur Bruno TSCHANTRE sera formé et formera à son tour les futurs utilisateurs.

2. **RESSOURCES HUMAINES**

a. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. *Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- instaure le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;
- adopte les propositions relatives aux conditions de modulation et de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 1^{er} juillet 2022 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

3. **FINANCES**

a. *FPIC 2022*

Monsieur le Président annonce que ce dossier est reporté.

Point reporté

b. *Décision modificative n° 1 – BP PRINCIPAL 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Principal de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL 2022								
Décision modificative n°1								
Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte		Dépenses	Recettes	Commentaires	
011		60632	Fournitures de petit équipement	EIE	DAMMALSH	300,00 €	- €	EIE TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60632	Fournitures de petit équipement	EIE	CRECHE	400,00 €	- €	EIE TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		6130	Autres frais divers	EIE	CRECHE	400,00 €	- €	EIE TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		6251	Voyages et déplacements	EIE	DAMMALSH	300,00 €	- €	EIE TRANSFERT COMPTE A COMPTE
05		6212	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	GEN		10 500,00 €	- €	GEN REPORT LOGICIEL
05		65764	EPIC	ENERG		500,00 €	- €	ENERG FINANCEMENT PRODU PANNEAUX PHOTOV
022		622	Dépenses imprévues (fonctionnement)	BAT		500,00 €	- €	ENERG FINANCEMENT PRODU PANNEAUX PHOTOV
022		623	Virement à la section d'investissement	GEN		10 500,00 €	- €	
Total Fonctionnement						- €	- €	
Section Investissement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte		Dépenses	Recettes	Commentaires	
021		621	Virement de la section de fonctionnement	GEN		10 500,00 €	- €	
024		20433	Départements - Projets d'infrastructures	ECO	PLAJN	6 500,00 €	- €	ECO TRANSFERT COMPTE A COMPTE FIBRE OPTIQUE
021		2153	Réseaux câblés	BAT	GARE RANCHO	6 500,00 €	- €	BAT TRANSFERT COMPTE A COMPTE FIBRE OPTIQUE
021		2153	Réseaux câblés	BAT	JN DAMPIER	6 500,00 €	- €	BAT FIBRE OPTIQUE
021		2186	Autres immobilisations corporelles	BAT	GYM	4 000,00 €	- €	BO EQUIPEMENTS SUPPL OMNIBUS
Total Investissement						10 500,00 €	10 500,00 €	

Voté à l'unanimité

c. *Décision modificative n° 1 – BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Assainissement collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022								
Décision modificative n°1								
Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte		Dépenses	Recettes	Commentaires	
022		622	Dépenses imprévues (exploitation)	ASSCO		2 700,00 €	- €	ASSCO COMPL DECLATION REDEVANCE AG EN CE
014		796129	Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	ASSCO		2 700,00 €	- €	ASSCO COMPL DECLATION REDEVANCE AG EN CE
Total Fonctionnement						- €	- €	

Voté à l'unanimité

d. *Décision modificative n° 1 – BP ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES » 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2022								
Décision modificative n°1								
Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte			Dépenses	Recettes	Commentaires
011		611	Sous-traitance générale	ENERG	DAMM PHOTOV	500,00 €	- €	REPARATION PANNEAUX DAMMARTIN
74		74	Subventions d'exploitation	ENERG	DAMM PHOTOV	- €	500,00 €	REPARATION PANNEAUX DAMMARTIN
Total Fonctionnement						500,00 €	500,00 €	

Voté à l'unanimité

- e. Tarifs relatifs au service ADS (Autorisation du Droit des Sols) – Année 2021

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Question de Monsieur Philippe SMAGGHE : Connait-on les tarifs précédents ?

Réponse de Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président : les tarifs sont déterminés en fonction du nombre de dossiers.

Intervention de Monsieur le Président : Les contrôles et les prescriptions doivent être respectés.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2021 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	211,22 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	84,49 €
Déclaration préalable	0,7	147,85 €
Permis d'aménager	1,2	253,46 €
Permis de démolir	0,8	168,98 €

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Refacturation Service ADS 2021									
Commune	AT	Cub	DP	PC	PC Mod	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANS		1	6	2	0			6,6	1 394,05 €
DAMPIERRE-PETIT MERCEY	1	7	55	26	0		1	68,1	14 384,08 €
EVANS		15	37	16	0			47,9	10 117,44 €
GENDREY			16	8	0			19,2	4 055,42 €
LA BARRE		1	8	5	0			11	2 323,42 €
LOUVATANGE		3	5	5	0			9,7	2 048,83 €
MONTEPLAIN			6		0			4,2	887,12 €
MONTMIREY-LE-CHATEAU			17	3	0			14,9	3 147,18 €
MUTIGNY			6	1	0			5,2	1 098,34 €
ORCHAMPS		4	22	11	0	1	1	30	6 336,60 €
OUGNEY		4	16	7	0	1		21	4 435,62 €
PAGNEY			8	7	0			12,6	2 661,37 €
RANCHOT			24	1	0		1	18,6	3 928,69 €
RANS		4	30	14	0		1	37,4	7 899,63 €
ROMAIN		2	18	8	0			21,4	4 520,11 €
SALANS		2	13	11	0			20,9	4 414,50 €
SALIGNY		1	10	3	0			10,4	2 196,69 €
SERMANGE		3	14	1	0			12	2 534,64 €
SERRE-LES-MOULIERES			5	3	0			6,5	1 372,93 €
THERVAY		4	14	4	0		1	16,2	3 421,76 €
VITREUX		1	7	3	0			8,3	1 753,13 €
TOTAL	1	52	337	139	0	2	5	402,1	84 931,55 €
équivalent epc unitaire	0,00	0,40	0,70	1,00	1,00	1,20	0,80		211,22 €
EPC	0	21	236	139	0	2,4	4	402,1	84 931,66 €

Voté à l'unanimité

4. TRANSITION ENERGETIQUE

- a. Méthanisation – AGRO ENERGIES DES COLLINES : cession de Monsieur Bertrand DUVERNOIS de l'intégralité de ses actions à Monsieur Alexandre FASSETNET

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de cession d'actions ;
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Voté à l'unanimité

- b. Méthanisation – AGRO ENERGIES DES COLLINES : cession de Monsieur Pascal GUYON de l'intégralité de ses actions à Madame Aurore TOURTEROTOT

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de cession d'actions ;
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Voté à l'unanimité

5. ECONOMIE / TOURISME

- a. *Élaboration du contrat de canal du Rhône au Rhin/Vallée du Doubs : avenant au protocole de partenariat*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'avenant au protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant au protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche et tout acte afférent à ce dossier ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne Franche-Comté pour le financement d'un poste de Chargé de mission Contrat de Canal sur une année supplémentaire ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Voté à l'unanimité

- b. *GPECT – Gestion prévisionnel des emplois et des compétences territoriales : proposition d'accompagnement Jura Nord de la plateforme RH*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- désigne le/la chargé(e) de mission développement économique et touristique comme référent « technique » en charge de l'économie et du tourisme comme référent « élu » ;
- accepte la mise en œuvre du dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur son territoire (GPECT) ;
- retient l'option n° 2 pour un montant de 24 900,00 € HT, soit 29 880,00 € TTC ;
- retient la fiche action n° 1 et la fiche action n° 2 pour l'année 2022 pour un montant de 20 252,00 €, soit 24 302,40 € TTC ;
- s'engage à inscrire 5 000 € supplémentaire non prévu au Budget Principal de l'exercice 2022 ;

Voté à l'unanimité

6. GEMAPI

- a. *Programmes de travaux sur les affluents : convention de partenariat pour l'exercice de la GEMAPI entre le SMAMBVO et la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte le programme des travaux et la mise en place d'un partenariat avec le SMAMBVO ;
- accepte les termes de ladite convention et dudit document relatif au diagnostic et élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, ledit document relatif au diagnostic et élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Convention relative à la gestion du site ENS « Morte des Ilottes et ruisseau de la Source » (Syndicat Mixte Doubs/Loue)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place de cette convention ;
- accepte les termes de ladite convention jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

7. ASSAINISSEMENT

- a. *Délibération de principe sur le choix du mode de gestion pour l'assainissement non-collectif*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la compétence « assainissement non-collectif » ;
- autorise Monsieur le Président à :
 - lancer la procédure d'attribution de la délégation de service public selon la procédure prévue aux articles L1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - mener les négociations en vue de l'attribution de la délégation de service public selon la procédure prévue aux articles L1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - signer tout document ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

- b. *Travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps : acquisition de la parcelle n° AD268 appartenant à la commune d'Orchamps à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° AD268 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° AD268 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune d'Orchamps s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

La commune d'Orchamps ne prend pas part au vote

Voté à l'unanimité

c. *Validation de la clé de répartition financière des eaux pluviales entre la CCJN et les communes*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide la clé de répartition sur les ouvrages communs EU (Eaux Usées) / EP (Eaux Pluviales) comme suit :
 - 30 % des charges de fonctionnement,
 - 50 % des amortissements et frais d'emprunt.
- approuve les modalités de calcul des charges de fonctionnement ;
- approuve les modalités de calcul des charges d'investissement ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Question de Monsieur Michel GANET : Connait-on les frais d'amortissement et de fonctionnement pour les eaux claires ?

Réponse de Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président : Ces éléments sont en cours de recherche.

Voté à l'unanimité

d. *Mise en place de délégations de paiements dans le cadre du marché de travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps – Création d'une nouvelle unité de traitement de 1600 EH*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place de cette délégation de paiement avec les différents fournisseurs ;
- accepte les termes de ladite délégation de paiement ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les délégations de paiements à intervenir dans le cadre du marché de travaux d'assainissement sur la commune

- d'Orchamps et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- CRTE/ANCT : étude d'opportunité et de programmation d'une voie douce structurante sur le territoire de la CCJN : point d'information*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

- Missions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE du Jura*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'accompagnement du CAUE du Jura pour les opérations décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toute convention afférente pour la réalisation de ces études et tout acte afférent ;
- d'approuver l'adhésion de la CCJN au CAUE pour 2022 et pour un montant de 300€ ;
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier

Voté à l'unanimité

9. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- . Dispositif cartes avantages jeunes : signature des conventions*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Question de Monsieur Philippe SMAGGHE : « Est-ce que les cartes Jeunes du Doubs sont valables dans le Jura ? »

Réponse de Monsieur Cédric NOUET : « Oui, c'est régional ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat avec Info Jeunes Jura pour les 2 points de vente ;
- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention « Coupon Avantage Bibliothèque » ;
- accepte les termes de desdites conventions ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. . Saison culturelle 2022-2023 : renouvellement partenariat avec les 2 Scènes

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat 2022/2023 ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

10. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

a. . Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil à Fraisans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte les modifications ;
- approuve le règlement de fonctionnement du Multi-accueil à Fraisans ;
- autorise Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. . Convention relative à l'utilisation et à l'animation de la future zone multisport à Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le principe d'utilisation de la future zone de loisirs multisports de la commune d'Orchamps ;
- accepte la mise en place de la convention relative à l'utilisation et à l'animation d'équipements sportifs ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

11. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Cantine à 1 € : Il faut que les 2/3 de la Communauté de Communes soit en DSR (dotation solidarité rurale).
Au vu de l'augmentation du coût de la vie, le Président propose de se pencher sur le dossier, même s'il n'y a pas de réclamation particulière de la part des parents mais je vous propose d'y réfléchir avant la prochaine commission, c'est un sujet sur lequel il faut être vigilant.
- ✓ Pour les fournitures scolaires, vu les augmentations des prix, il faudra surement faire appel au marché (fournitures administratives en collaboration avec la Région).
- ✓ Il y aura aussi un gros travail sur tous les utilisateurs de nos bâtiments afin de les sensibiliser sur les énergies.
- ✓ Monsieur CHOPIN explique que Monsieur GIMBERT a distribué un document sur le projet éolien, avec un volet transition énergétique, la CCJN a déjà fait un travail sur le photovoltaïque et un travail sur les éclairages publics.
- ✓ Monsieur SMAGGHE demande si les délais vont être maintenus pour la fibre ?
Monsieur CHOPIN répond que normalement nous fin 2023 mais il faudra prévenir les usagers qu'il faut tirer le câble et celui-ci doit aller jusqu'à la boîte et non derrière la porte, ces frais seront à la charge de l'utilisateur.
Monsieur le Président, rajoute que c'est la société Prisme qui a la délégation, d'ici fin 2025 tout le jura sera raccordé.
Nous, sur notre territoire, on a fait que de la montée en débit, et les travaux avancent plutôt bien, et on sait que pour le cuivre, tout devra être démonté en 2030, et une fois la fibre installée, dans les trois mois, on doit recevoir un appel ou un courrier des opérateurs.
Prisme organise des réunions publiques dans le mois qui précède ou il explique comment faire avec un petit tuto.
- ✓ Monsieur PERTUS demande si l'on doit faire livrer de l'eau pour le périscolaire même si le taux a été augmenté.
Monsieur le Président répond que si l'eau est potable, on ne livre pas et si à l'inverse l'eau n'est pas potable, on livrera de l'eau.
Monsieur CHOPIN précise que les dernières analyses étaient quasi bonnes donc j'ai l'impression qu'on est sur la bonne voie.
- ✓ Un conseiller communautaire évoque le problème des toilettes des filles à l'école à Fraisans, les toilettes ne ferment pas à clef, de ce fait, il demande une intervention du service technique.
Monsieur le Président s'engage à prévenir le service technique.
- ✓ Monsieur MORLIER demande qu'est-ce qu'on fait de l'assainissement coté voirie.
Monsieur CHOPIN explique qu'il ne faut plus rien faire sans le feu vert de la CCJN, car il y a la DSP qui prévoit ses travaux, donc on prendra en charge ce qui est imputable au réseau, mais il faut qu'on en discute avec la société qui a fait les travaux.
- ✓ Monsieur SMAGGHE demande ce qu'il en est pour la salle de motricité de l'école maternelle à Fraisans, elle n'est plus utilisée depuis février car elle n'est pas aux normes, Monsieur SMAGGHE fait le relais car l'école n'ose plus demander.
Monsieur ALFONSO explique que les réparations ont été faites mais l'entreprise SOCOTEC, nous a envoyé un rapport qui conclut un avis pas complètement favorable, de ce fait, des épreuves d'arrachage vont être faites et si c'est bon, la salle de motricité

pourra être de nouveau utilisée.

- ✓ Monsieur COICENOT demande pour la cour de la crèche. Monsieur ALFONSO explique que la directrice de l'école maternelle à Fraisans n'était pas forcément d'accord pour laisser un bout de sa cour mais aujourd'hui, la directrice est d'accord et du coup le partage va pouvoir être fait.

Séance levée à 21H31.

M. Sébastien HENGY
Commune de FRAISANS



Le Président,
Gérome FASSETT



b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Modification des membres des Commissions

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe

RANS	Mme	SAVIN	Brigitte
RANS	Mme	THUREL	Amandine
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	M.	VUILLEMENOT	Marc
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille

OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
RANS	M.	CHAUTEMPS	Eric
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine

ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	M.	CHARLES	Fabien
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	Mme	LOUIS	Jocelyne
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions intercommunales avec les modifications présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

- d. Modification des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord – Restitution de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc Intercommunal à Gendrey »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord joints en annexe, notamment :**
 - **la restitution aux communes de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal à Gendrey » ;**
 - **le changement de la compétence « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 » en compétence obligatoire.**
- **notifie cette modification statutaire aux communes membres pour validation ;**
- **précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décisions est réputées favorables ;**
- **précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

- e. *Signature de l'avenant n°1 du contrat de concession du service public de l'assainissement collectif suite à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 fixant de nouvelles obligations pour les contrats de la commande publique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cet avenant ;**
- **approuve les termes dudit avenant ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- f. *Convention de location de la salle des Forges à Fraisans pour l'organisation des rencontres économiques le 15 décembre 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cette convention ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- g. *Mise à disposition des données cadastrales de la Communauté de Communes Jura Nord suite à la demande du Grand Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cet acte d'engagement ;**
- **approuve les termes dudit acte d'engagement ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet acte d'engagement et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.**

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Création de deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h hebdomadaire ;**
- **crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h hebdomadaire ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour les recrutements des agents ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- b. *Création de trois postes non-permanents dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,68.h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;**
- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 10,80h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;**

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,84h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

c. Création d'un Comité Social Territorial local

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- crée un Comité Social Territorial local ;
- fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 ;
- fixe le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 ;
- autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Voté à l'unanimité

d. Convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) suite à un recrutement par voie de mutation

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Voté à l'unanimité

e. Signature de l'avenant n°1 relatif au marché « assurances statutaires »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce

- dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. *Décision modificative n°2 – Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2022								
Décision modificative n°2								
Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte			Dépenses	Recettes	Commentaires
011		611	Sous-traitance générale	ENERG	DAMM PHOTOV	3 100,00 €	- €	REMPLECT ONDULEURS PANNEAUX
74		74	Subventions d'exploitation	ENERG	DAMM PHOTOV	- €	3 100,00 €	
Total Fonctionnement						3 100,00 €	3 100,00 €	

Voté à l'unanimité

b. *Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale 2022 (FPIC) – Répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 » entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes membres*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », telle que présentée ci-dessous :

	Répartition du prélèvement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au prélèvement de droit commun (%)	Conformité du prélèvement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du prélèvement de droit commun	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du reversement de droit commun
Part EPCI		0%	valable	248 998	13%	valable
Part communes membres	-			85 853		
TOTAL	-			334 851		

se prononce favorablement sur les critères et la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire présentés ci-dessous :

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (Pf/hab)	Potentiel financier par habitant (Pfi/hab)
Pondération critères pour prélèvement			1,00
Pondération critères pour reversement	0,1	0,1	0,80

se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :

- 248 998 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
- 85 853 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Code INSEE	Nom Communes	Solde
39039	BARRE	1 478
39074	BRANS	1 509
39076	BRETENIERE	1 451
39172	COURTEFONTAINE	1 869
39188	DAMMARTIN-MARPAIN	2 976
39190	DAMPIERRE	8 893
38218	ETREPIGNEY	3 561
39219	EVANS	4 706
39235	FRAISANS	9 285
39245	GENDREY	2 185
39302	LOUVATANGE	445
39352	MONTEPLAIN	956
39360	MONTMIREY-LA-VILLE	1 389
39361	MONTIMIREY-LE-CHÂTEAU	1 393
39377	MUTIGNEY	1 481
39392	OFFLANGES	1 579
39396	ORCHAMPS	8 770
39398	OUGNEY	2 951
39400	OUR	1 016
39402	PAGNEY	1 966
39430	PLUMONT	758
39451	RANCHOT	3 988
39452	RANS	3 714
39464	ROMAIN	1 648
39469	ROUFFANGE	986
39498	SALANS	4 835
39499	SALIGNEY	1 581
39513	SERMANGE	1 646
39514	SERRE-LES-MOULIERES	1 656
39527	TAXENNE	880
39528	THERVAY	2 691
39581	VITREUX	1 611
TOTAL		85 853,00

- autorise le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. *Présentation du rapport CLECT 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de la CLECT.

d. *Choix de la méthode de calcul des attributions de compensations définitives de 2020 et 2021*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la méthode dérogatoire pour le calcul des attributions de compensations définitives de 2020 et 2021.

Voté à l'unanimité

e. *Convention de partage de la Taxe d'Aménagement entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **adopte le principe de reversement de 0,1% de de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes de Jura Nord selon les modalités décrites dans l'exposé ci-dessus ;**
- **décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2022 ;**
- **autorise le Président ou son délégué à signer une convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement à la CCJN, cette dernière ayant délibéré de manière concordante ;**
- **autorise le Président ou son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon (par voie postale au Tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier 25044 Besançon Cedex 03 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Voté à la majorité

4. ECONOMIE / TOURISME

- a. *AER BFC : Acquisition d'une action, approbation des statuts de l'AER et désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » au sein de la SPL.

Sont candidats :

Monsieur François GRESET,

Monsieur Cédric IVANES.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'intégrer la SPL AER BFC, en qualité de nouvel actionnaire ;
- approuve les projets de statuts de la SPL AER BFC ci annexés ;
- accepte d'acquérir en conséquence une action au capital de la société AER BFC au prix de 5 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ; et autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes de transfert, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener à bonne fin cette opération ;
- désigne Monsieur François GRESET en qualité de représentant « titulaire » et Monsieur Cédric IVANES en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale et le cas échéant au Conseil d'Administration, s'il est désigné à cet effet par l'Assemblée Spéciale ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

- a. *Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non-collectif*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif.

Voté à l'unanimité

- b. *Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

- c. *Travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps : acquisition de la parcelle n° AD379 appartenant à la commune d'Orchamps à l'Euro symbolique et signature de l'acte notarié*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° AD379 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 6 329 m² pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° AD379 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune d'Orchamps s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

6. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a. Relance du Contrat Local de Santé du Pays Dolois (ARAPT PAYS DOLOIS – PAYS DE PASTEUR)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » pour le Contrat Local de Santé.

Sont candidates :

Madame Laure VALENTIN,
Madame Isabelle GUILLOT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** le principe de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) porté conjointement par le Pays Dolois - Pays de Pasteur et l'ARS, en lien avec les 4 EPCI du Nord Jura ;
- **VALIDE** le principe du recrutement d'un animateur chargé de conduire la démarche par le Pays et de solliciter toute subvention mobilisable pour participer à son financement ;
- **DESIGNE** Madame Laure VALENTIN en qualité de représentant « titulaire » et Madame Isabelle GUILLOT en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord pour le Contrat Local de Santé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. AVAP DE PESMES – Consultation au titre des PPA

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à la procédure d'AVAP et plus précisément l'article L642-3 du code du Patrimoine, dans sa rédaction antérieure au 7 juillet 2016, **le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet d'AVAP de Pesmes.**

Voté à l'unanimité

7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- a. *. Convention de mise à disposition de locaux (salle d'activités de l'ACM à Gendrey) gratuite entre la CCJN et le Club de Judo de Gendrey*

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux gratuite avec le Club de Judo de Gendrey ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Renouvellement du Contrat avec la SACEM pour la médiathèque intercommunale*

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat avec la SACEM et la mise en place dudit contrat ;**
- **accepte les termes du contrat ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer le contrat et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Adhésion à l'ARETE*

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte l'adhésion à cette structure (l'arÊTE) ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à cette adhésion et notamment l'adhésion d'un montant de 30 € annuel ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

d. *Adhésion à Info Jeunes Jura*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion à Info Jeunes Jura ;
- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention d'intervention ;
- accepte les termes dudit bulletin d'adhésion et de ladite convention d'intervention ;
- autorise Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion et la convention d'intervention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. *Projet IDYLLE*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières de la Région et à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

f. *Attribution d'une subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

- a. *Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes d'Evans entre la commune et la CCJN pour le périscolaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune d'Evans ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes située à Ranchot entre la commune et la CCJN pour le périscolaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention tripartite de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune de Ranchot, le Foyer Rural de Ranchot et la CCJN ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20H34.

Monsieur Claude TERON
Commune de SERRE LES MOULIERES

Le Président,
Gérome FASSETNET